

ACTRA MONTRÉAL

FR

PROD.

ROLL

1

SCENE

#5

TAKE

2

DIRECTOR: IRMA SOMERO

CAMERA: Oreste Koutou

DATE: 10/10/2023

Guide pour les Membres apprentis

ACTRA Montréal
530-1450, rue City Councillors
Montréal, QC H3A 2E6
514-844-3318 | montreal@actra.ca
www.fr.actramontreal.ca
Mise à jour 2023

Table des matières

Titre :	Page :
Préambule	1-2
Bienvenue chez l'ACTRA	3-4
Notre juridiction	5
Responsabilités de l'ACTRA	6
Vos responsabilités	7
Structure de l'ACTRA	8
Comités de la succursale de Montréal de l'ACTRA	9
Conventions et ententes collectives	10-11
Problèmes sur le plateau et demandes d'indemnisation	12-14
Paiements	15
Devenir membre à plein titre	16-17
Liens utiles	18
Ressources	19

Préambule

Objectif du cours d'initiation

L'objectif du cours d'initiation des membres apprentis (le « AMIC », *Apprentice Member Initiation Course*) est de fournir à tous les membres les connaissances fondamentales dont ils auront besoin tout au long de leur carrière avec l'ACTRA.

Voici quelques-uns des objectifs d'apprentissage et sujets auxquels vous seriez davantage familiers grâce à ce cours :

- L'histoire de l'ACTRA
- Le processus pour devenir un Membre à plein titre
- Ce que signifie travailler dans le cadre des conventions ou ententes collectives
- Renseignements sur la santé et la sécurité sur le plateau
- Conseils pour réussir
- Quand contacter l'ACTRA
- Prévention du harcèlement dans le secteur audiovisuel

À qui s'adresse le AMIC ?

Au moment de leur adhésion à l'ACTRA, tous les membres sont tenus de passer le AMIC.

Les étapes à venir...

- **Participez au cours d'initiation pour les membres apprentis (AMIC)**
- **Complétez et soumettez l'examen d'auto-évaluation AMIC en ligne.**
- **Voilà, c'est réglé ! Une fois que nous avons confirmé votre présence et votre note à l'examen d'auto-évaluation, vous aurez satisfait les exigences du cours d'initiation pour les Membres apprentis.**

Bienvenue chez l'ACTRA

L'Association des artistes du cinéma, de la télévision et de la radio du Canada (ACTRA) a été fondée en 1943 par des artistes comme vous !

Notre histoire

L'ACTRA est une organisation à but non lucratif pour les membres et gérée par les membres.

Depuis sa fondation, l'ACTRA défend avec vigueur les droits des artistes-interprètes à travers le Canada afin de devenir le puissant syndicat national qu'il est aujourd'hui. Au cours des années, l'ACTRA a fait de grandes avancées pour les travailleurs de notre industrie. Notamment, ces efforts ont mené à des heures de travail réglementées, des taux de rémunération minimums, des plateaux de tournage plus sécuritaires, des pauses-repas, des paiements pour les droits de suite et d'utilisation, des régimes de santé et d'assurance complets ainsi que la protection des enfants et des autres artistes-interprètes sur les plateaux de tournage. Ce succès n'est possible que grâce à la solidarité des membres du syndicat – comme vous !

[VOIR LA VIDÉO](#)

Quelques-unes de nos réalisations

A vertical timeline graphic on the left side of the page. It consists of a solid black vertical line with a white circle at the top and bottom. Four horizontal black lines extend from the vertical line to the right, each marking a specific year and event.

1943 - « A dollar a holler »

Un syndicat est fondé par des artistes de la radio qui cherchent à obtenir des conditions de travail plus équitables et un cachet réglementé.

1948 - L'Association est formée

Le nom emblématique de l'Association des artistes du cinéma, de la télévision et de la radio du Canada (ACTRA) est créé.

2019 - Ligne d'assistance HAVRE

Voulant contribuer aux efforts du mouvement encourageant la prise de parole des personnes victimes de la violence sexuelle dans l'industrie du cinéma, ACTRA et la Guilde canadienne des réalisateurs lancent la ligne d'assistance HAVRE, un service de conseil et d'écoute 24/7.

Aujourd'hui - Plus de 28 000 membres

Actuellement, l'ACTRA représente avec fierté les intérêts de plus de 28 000 membres à travers le pays.

Notre juridiction

L'art numérique de langue anglaise au Canada.

- Théâtre de langue anglaise - Canadian Actors Equity (Equity)
- Projets en français ou tout autre langue - Union des artistes (UDA)



Responsabilités de l'ACTRA

- ✓ Négocier des ententes collectives
- ✓ Mise en œuvre des ententes collectives
- ✓ Accroître les opportunités de travail
- ✓ Résoudre les problèmes (réclamations/griefs)



Vos responsabilités

- ✓ Respecter les statuts et règlements nationaux et locaux.
- ✓ Ne JAMAIS travailler sans être syndiqués.
- ✓ Payer vos cotisations annuelles.
 - En tant que Membre apprenti, le fait de ne pas payer ta cotisation annuelle entraîne la perte de votre adhésion et de vos crédits.
- ✓ Respecter vos collègues, votre lieu de travail et votre syndicat.



Structure de l'ACTRA

Conseil des sections

Membres à plein titre, bénévoles, et élus qui vous représentent en tant que membres montréalais.

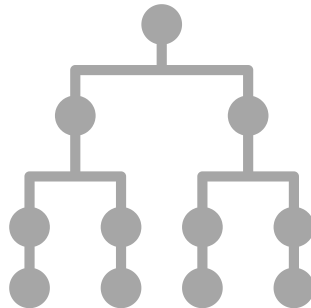
Conseil national

Un conseil qui établit les initiatives et politiques nationales, deux (2) conseillers·ère·s de la section de Montréal représentent ACTRA Montréal au Conseil national.

Personnel de la section

Non-membres qui administrent les ententes collectives, appuient les initiatives de la section, fournissent un soutien administratif, etc.

EN SAVOIR PLUS



Comités de la section de Montréal de l'ACTRA

Les comités sont formés de groupes de membres de l'ACTRA Montréal qui représentent et expriment les préoccupations d'un domaine ou sujet en particulier. Vous voici quelques-uns de nos comités :

- Comité sur le développement professionnel
- L'Assemblée des jeunes artistes émergents
- Comité sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance (DEIB)
- Comité des femmes
- Comité des cascades
- Comité sur les prix et reconnaissances
- Comité sur les normes de casting
- Comité LGBTQIA2S+

EN SAVOIR PLUS



Ententes collectives de l'ACTRA

Les ententes collectives de l'ACTRA sont des documents juridiques négociés conjointement avec les producteurs et les membres de l'ACTRA. Elles précisent les salaires et les conditions de travail, c'est-à-dire la façon dont tu es traité et combien tu es payé.

- Tu dois TOUJOURS travailler dans le cadre d'une entente collective de l'ACTRA.

Il existe de nombreuses ententes et les règlements diffèrent d'une à l'autre (voir la page suivante).



Ententes collectives de l'ACTRA

Des ententes sur les budgets plus élevés :

- ***Independent Production Agreement (IPA)***
 - Entente pour le cinéma et la télévision (incluant le doublage, œuvres de commande (*corpos*), animation)
- ***National Commercial Agreement (NCA)***
 - Entente nationale sur les annonces publicitaires

Des ententes sur les budgets limités :

- ***Member-Initiated Production (MIP)***
 - Le travail est fait gratuitement, les profits sont partagés également.
- ***ACTRA Independent Production Agreement (AIP)***
 - Budget très limité, moyenne de 200 \$ par jour.
- ***Canadian Independent Production Incentive Program (CIPIP)***
 - Déduction des tarifs réguliers (jusqu'à 45 %)

Problèmes sur le plateau et réclamations

Urgences

- Urgences sur le plateau :
 - Contactez ACTRA immédiatement ou la ligne d'assistance HAVRE en dehors des heures d'ouverture.
- Situation critique ou danger de mort : Appelez 9-1-1.
- Voir la page 13 pour les directives en matière de santé et de sécurité.

Problèmes sur le plateau (non respect des conditions de l'entente collective)

- Communique avec ton bureau local de l'ACTRA dans les 30 jours.
- Un·e représentant·e syndical·e de l'ACTRA est désigné·e à chaque projet et peut vous aider.

Harcèlement, intimidation, violence ou violence sexuelle :

- Déclaration : Contactez votre section de l'ACTRA locale.
- Conseils et soutien : La ligne d'assistance téléphonique HAVRE



HAVEN Helpline

Service de conseil et
d'assistance 24 / 7
1-855-201-7823

Problèmes sur le plateau et réclamations

Catégorisation erronées ou inadéquates

Une demande de reclassification est une réaffectation de la catégorie en fonction des exigences du rôle dans lequel l'artiste-interprète a été engagé.

Si vous croyez que vous devriez bénéficier d'une reclassification :

- Commencez par déterminer si votre situation est admissible :
<https://fr.actramontreal.ca/specialisations/reclassification/>
- Téléchargez et remplissez le Formulaire de demande de reclassification
- Envoyez-le par courriel à montreal@actra.ca
- Attendez une réponse.

EN SAVOIR PLUS

Problèmes sur le plateau et réclamations

Santé et sécurité

Les membres ont le droit de refuser de travailler si :

- Vous, ou quelqu'un sur le plateau, êtes en danger imminent;
- Les conditions de travail posent un problème grave relatif à la santé et de sécurité, ce qui pourrait entraîner un risque grave à la santé et la sécurité;
- Il y a une violation grave des lois sur la santé et la sécurité au travail, qui pose un risque potentiellement grave à la santé et la sécurité.

Pour refuser de travailler, vous devez d'abord signaler le problème à la production.

- Si le risque n'est pas adéquatement traité ou rectifié, communiquez avec l'ACTRA (ou le HAVRE après les heures d'ouverture) et la CNESST (la visite d'un inspecteur de la CNESST peut être nécessaire).

DIRECTIVES DE LA CNESST

Paievements

Les paiements de l'IPA sont dus 14 jours civils après l'événement. Les paiements par séance du NCA sont dus 15 jours ouvrables après l'événement. Les droits de suite du NCA doivent être payés dans les 20 jours ouvrables suivant la date de la première utilisation.

Cachet quotidien (IPA) / Cachet par session (NCA) - Payée pour le temps de travail.

- Sur le plateau ou en studio (appel minimum + heures supplémentaires)
- Répétition, costume, transport, etc.

Droits de suite (IPA) - Payés pour l'exploitation de votre œuvre.

- Le montant dépend du choix fait par l'employeur. Le même choix doit s'appliquer à tous les artistes, à l'exception des figurants qui n'ont pas de droits de suite ni de redevances à payer.

Redevances - Payées des années plus tard

- Perçues et distribuées par la Société de droits des artistes-interprètes (PRS).

Devenir Membre à plein titre

3 crédits sont requis

- Les crédits proviennent des permis admissibles achetés pour les rôles incluant des droits de suite.

Avantages de l'adhésion à plein titre

- Pas de permis
- Première préférence des employeurs relatif à l'engagement : publicités et travail de figuration
- Prestations d'assurance et de retraite de l'AFBS :
 - 7 % des revenus versés à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) par l'employeur
 - 5 % du salaire cotisé à votre régime d'assurance par l'employeur
- Plus de pouvoir au sein de votre syndicat
 - En tant que Membre à plein titre, vous pouvez voter et présenter votre candidature lors des élections pour des sièges au conseil.

Devenir Membre à plein titre

Coût de l'adhésion à plein titre

Pour devenir Membre à plein titre de l'ACTRA, il faut payer un frais initial de 1 600 \$, moins le coût des permis que vous avez payés.

1 600 \$

- Permis 1
- Permis 2
- Permis 3

Solde

Pour plus de détails

EN SAVOIR PLUS

Liens utiles

Agents artistiques de Montréal

<https://fr.actramontreal.ca/agents-artistiques/>

Comptables en divertissement

<https://fr.actramontreal.ca/developpement-professionnel/comptables/>

Les demandes de reclassification

<https://fr.actramontreal.ca/specialisations/reclassification/>

Librairie des documents

<https://fr.actramontreal.ca/librairie-des-documents-2/>

Statuts et règlements administratifs nationaux

<https://www.actra.ca/constitution-national-by-laws/>

Rabais pour les membres de l'ACTRA Montréal

<https://fr.actramontreal.ca/rabais-aux-membres/>

Payez vos cotisations

<https://fr.actramontreal.ca/payez-vos-cotisations/>

ACTRAonline - Base de données de casting

<https://actraonline.ca/>

Ressources

Réussissez votre prochaine audition

Quelques conseils utiles pour votre prochaine audition (En anglais seulement).

[VOIR LA VIDÉO](#)

Conseils pour la réussite lors des auto-auditions (*self-tape*)

Les auto-auditions sont devenus de plus en plus communs et il est donc essentiel de savoir comment en les faire avec succès. Cette vidéo vous offre quelques conseils (en anglais seulement).

[VOIR LA VIDÉO](#)

Restez connectés

Suivez ACTRA Montréal sur les médias sociaux pour rester au courant des dernières nouvelles, des événements et des activités de la section montréalaise de l'ACTRA.



[instagram.com/actramtl](https://www.instagram.com/actramtl)



[facebook.com/ACTRAMtl](https://www.facebook.com/ACTRAMtl)



twitter.com/ACTRAMtl



[linkedin.com/company/actra-montreal](https://www.linkedin.com/company/actra-montreal)

L'outil que les directeurs de casting utilisent...

actraonline.ca

**Gardez ton compte ACTRAonline
à jour !**

N'oubliez pas...

- ✓ **Soyez professionnels**
- ✓ **Soyez respectueux**
- ✓ **Respectez vos obligations**
- ✓ **Impliquez vous**

C'EST VOTRE SYNDICAT



ACTRA MONTRÉAL



**1450 rue City Councillors, # 530
Montréal, Québec H3A 2E6**



514-844-3318



montreal@actra.ca



www.fr.actramontreal.ca

© ACTRA 2023. Tous les droits sont réservés et le contenu, en tout ou en partie, ne peut être reproduit sans autorisation.